AMUNDI FINANCE EMISSIONS RAPPORT ANNUEL - 31 DÉCEMBRE 2023

Le présent rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et disponible sur le site https://www.amundi-finance-emissions.com

Sommaire

1.	Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023	3
2.	Rapports du Commissaire aux Comptes	33
3.	Déclaration du Directeur Général	58

01

Rapport• du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE AMUNDI FINANCE EMISSIONS

sur les comptes sociaux au 31 décembre 2023

ACTIVITES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023

AMUNDI FINANCE EMISSIONS a pour principale activité l'émission de titres obligataires pour le réseau Crédit Agricole et la conclusion de tous contrats s'y afférant.

Au cours de l'exercice 2023, AMUNDI FINANCE EMISSIONS a poursuivi son activité d'émission de titres¹ obligataires, en émettant 19 EMTN pour un montant émis commercialisé de 4 810 M€ au 31 décembre 2023 (hors EMTN en cours de commercialisation) dont :

- 10 EMTN liés à un taux d'une valeur nominale de 3 790 M€,
- 6 EMTN liés à un indice d'une valeur nominale de 1 015 M€,
- 3 EMTN sont des émissions privées d'une valeur nominale totale de 6 M€.

Au 31 décembre 2023, le montant nominal total en circulation s'élève à 7,466 Milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation) contre 3,852 Milliards d'euros en circulation au 31 décembre 2022. L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2024 et 2032.

Ces EMTN sont émis sous forme de titres de créance dont la formule est garantie par Crédit Agricole SA (« le Garant »), dans le cadre de son programme d'émission (« le Programme »).

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs en 2023 ayant des effets sur l'activité d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS.

¹ Titres bénéficiant de la garantie de Crédit Agricole S.A.

COMPTE DE RESULTAT

Les principales évolutions du compte de résultat sont présentées dans les tableaux et commentaires ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023	Var%	Commentaires 31/12/2023
Produits financiers	87 368	527 478	501,7%	Hausse des taux de rémunérations et des encours générant des gains supplémentaires sur les actifs de couverture (Obligations, DAT et jambe receveuse des Instruments financiers à terme).
Charges financières	cières 62 993 478 831 657,3%		657,3%	Hausse des taux de rémunérations et des encours générant des charges sur instruments financiers à terme et sur les emprunts obligataires.
Charges d'exploitation	20 144	25 510	26,6%	Augmentation des commissions de distribution et de gestion liées aux encours des EMTN en forte hausse.

Les produits financiers s'élèvent à +527 478 milliers d'euros (contre +87 368 milliers d'euros au 31 décembre 2022) et les charges financières à +478 831 milliers d'euros (contre +62 993 milliers d'euros au 31 décembre 2022). Ainsi, le **résultat financier net** ressort bénéficiaire à +48 647 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre +24 375 milliers d'euros au 31 décembre 2022 soit une augmentation de +24 272 milliers d'euros.

La forte hausse des taux d'intérêts constatée sur les actifs et passifs de couverture des montages ainsi que la commercialisation et la forte collecte sur 2023 des nouvelles émissions d'EMTN à prédominance de taux font varier fortement les postes du résultat financier de 2023 d'Amundi Finance Emissions.

Le résultat Financier net au 31 décembre 2023 se compose :

- Des produits sur les actifs de couverture des montages EMTN pour +300 311 milliers d'euros au 31 décembre 2023 versus +58 861 milliers d'euros au 31 décembre 2022 dont :
 - Les Dépôts à Terme, un produit net de +129 961 milliers d'euros contre un produit de +3 351 milliers d'euros au 31 décembre 2022,
 - Les Obligations pour un revenu de +98 778 milliers d'euros contre +22 719 milliers d'euros au 31 décembre 2022,
 - Les Instruments financiers à terme pour un résultat net de +64 400 milliers d'euros, versus +23 514 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Les OPCI pour +7 172 milliers d'euros contre +9 273 milliers d'euros au 31

décembre 2022,

- Des charges sur les passifs de couverture des montages EMTN pour -268 353 milliers

d'euros au 31 décembre 2023 contre -34 509 milliers d'euros au 31 décembre 2022,

principalement expliqué par l'augmentation des taux intérêts dus sur les montages et

par l'arrivée à échéance plus importante sur l'exercice 2023.

Des revenus des placements de trésorerie pour fonds propres pour +16 690 milliers

d'euros (versus un produit de +23 milliers d'euros au 31 décembre 2022). Cette forte

hausse est en lien avec l'augmentation des taux de rémunération des fonds propres et

du placement du cash des émissions en cours de commercialisation jusqu'au au début

du 2^{ème} trimestre 2023 suite à la mise en place du Franco de paiement entre Amundi

Finance et Amundi Finance Emissions.

Le résultat d'exploitation, exclusivement représenté par des charges, ressort à -25 510

milliers d'euros contre -20 144 milliers d'euros sur l'année 2022.

Cette hausse des charges d'exploitation est principalement due à :

- L'augmentation du taux moyen des frais de gestion et de distribution supportés par

AMUNDI FINANCE EMISSIONS sur les nouvelles émissions d'EMTN dont le sous-

jacent porte sur la performance d'un indice,

L'augmentation des encours sur la période, grâce à de fortes collectes sur les

nouveaux lancements.

Elles comprennent principalement :

- Des commissions de gestion pour 9 020 milliers d'euros contre 7 307 milliers d'euros

au 31 décembre 2022,

- Des commissions de garanties pour 8 892 milliers d'euros contre 7 050 milliers d'euros

au 31 décembre 2022,

- Des commissions de distribution pour 7 118 milliers d'euros contre 5 597 milliers

d'euros au 31 décembre 2022,

- Des frais d'émission d'emprunt obligataire pour 288 milliers d'euros contre 114 milliers

d'euros au 31 décembre 2022,

- Un don de 155 milliers d'euros, via le produit Neolys Janvier 2023, au profit de l'Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable (APAD) pour le soutien des pratiques de stockage du carbone et la structuration du marché du carbone en France.
- D'autres honoraires engagés en 2023 pour 38 milliers d'euros contre 76 milliers en 2022).

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2023 ressort bénéficiaire de 23 138 milliers d'euros contre un bénéfice de 4 231 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

La charge **d'impôts sur les bénéfices** s'élève à 5 990 milliers d'euros contre une charge de 1 067 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Ainsi, le **résultat net** est un bénéfice de 17 148 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre un bénéfice de 3 165 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

BILAN

Au 31 décembre 2023, le total du bilan s'établit à 7 673 175 milliers d'euros (contre 3 904 868 milliers d'euros au 31 décembre 2022). Les principales évolutions sont présentées dans les tableaux et commentaires ci-dessous :

<u>A l'actif :</u>

Evolution en milliers d'Euros des principaux postes de l'actif entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023	Var%	Commentaires 30/06/2023
Obligations CASA	2 664 236	2 116 501	-20,6%	Baisse des encours d'EMTN en circulation adossés à des Obligations CASA
Dépôts à terme CASA	854 671	5 083 947	494,8%	Forte hausse des encours d'EMTN en circulation adossés à des Dépôts à terme
ОРСІ	358 527	303 688	-15,3%	Baisse des encours d'EMTN en circulation adossés à des OPCI
Prêt de trésorerie	14 431	33 979	135,5%	Hausse des placements liés aux résultats affectés et en cours de réalisation
Autres créances	tutres créances 6 707 29 578 341,0% cel·les		Hausse des créances expliquée par des cessions sur les OPCI et les obligations sur les montages CA OBLIG IMMO opérées fin 2023	
Autres créances (Swaps)	4 679	97 982	1994,0%	Hausse des encours d'EMTN de taux

- Des actifs de couverture des titres obligataires émis par AMUNDI FINANCE EMISSIONS pour 7 602 119 milliers d'euros (contre 3 882 114 milliers d'euros au 31 décembre 2022), dont :
 - Des obligations CASA dont la valeur nette comptable, coupons courus inclus, ressort à 2 116 501 milliers d'euros au 31 décembre 2023 versus 2 664 236 milliers d'euros au 31 décembre 2022, suivant le rythme de rachat des ETMN,
 - Des Dépôts à Terme intérêts inclus pour 5 083 947 milliers d'euros contre 854 671 milliers d'euros au 31 décembre 2022, les nouveaux EMTN étant couverts en DAT,
 - Des OPCI dont la valeur comptable s'élève à 303 688 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2023 contre 358 528 milliers d'euros fin 2022,
 - Des produits à recevoir sur les swaps pour 97 982 milliers d'euros contre 4 679 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
- Des placements effectués auprès de la centrale de trésorerie d'AMUNDI pour 33 979 milliers d'euros (dont des intérêts courus pour 279 milliers d'euros), en lien avec les résultats de la société.
- Des autres créances pour 29 578 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (versus 6 707 milliers d'euros au 31 décembre 2022) : des créances sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement (OPCI et obligations CASA sur les montages CA OBLIG IMMO) ont été constatées pour 26 677 milliers d'euros, des produits à recevoir sur appel en garantie des obligations détenues pour 1 761 milliers d'euros et des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 1 139 milliers d'euros.
- Des sommes disponibles en banque pour 7 499 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 1 615 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Au passif:

Evolution en milliers d'euros des principaux postes du passif entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 :

En milliers d'euros	31/12/2022	/12/2022 31/12/2023 Var% Comn		Commentaires 31/12/2023
Emprunts obligataires	gataires 3 873 410 7 580 525 95,7% Forte collecte		Forte collecte en 2023	
Autres dettes (Swap)	6 858	39 073	469,7%	Hausse des encours d'EMTN de taux

- Des emprunts obligataires pour 7 580 525 milliers d'euros (dont intérêts courus pour 114 259 milliers d'euros) au 31 décembre 2023 contre 3 873 410 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (dont intérêts courus pour 21 629 milliers d'euros),
- Des charges à payer sur les swaps de couverture des EMTN pour 39 073 milliers d'euros (6 858 milliers d'euros au 31 décembre 2022),
- Des capitaux propres qui s'établissent à 33 445 milliers euros au 31 Décembre 2023 contre 16 297 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (cf. tableau de variation des capitaux propres présenté ci-après),
- Des factures fournisseurs non parvenues pour 7 018 milliers d'euros (5 436 milliers d'euros au 31 décembre 2022),
- Un emprunt court terme auprès d'Amundi SA pour 1 100 milliers d'euros,
- Des autres dettes pour 6 023 milliers d'euros concernant des rachats d'EMTN pour destruction et de flux de SWAP sur les montages CA OBLIG IMMO,
- Une provision pour impôt sur les sociétés pour 5 990 milliers d'euros (1 067 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Mouvement de la période	31/12/2023
Capital social	2 225			2 225
Réserve légale	223			223
Autres réserves				
Report à nouveau	10 684	3 165		13 849
Résultat de l'exercice	3 165	-3 165	17 148	17 148
Distribution de dividendes				

TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 297	17 148	33 445
------------------------	--------	--------	--------

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2023, il a été décidé d'affecter, au titre de l'exercice 2022, le bénéfice de 3 164 909,22 euros en report à nouveau. Celui-ci s'élève après affectation à 13 849 204,17 euros.

Le résultat distribuable à la fin de l'exercice clos de 2023 s'élève à 30 996 873,28 euros incluant le résultat de l'exercice 2023 pour 17 147 669,11 euros et le report à nouveau pour 13 849 204,17 euros.

Au titre de l'exercice 2023, il est proposé :

- De distribuer un dividende de 111,44 euros par action soit un total de 15 497 180,72 euros.
- D'affecter le solde du résultat distribuable en report à nouveau qui s'élèvera, après affectation, à 15 499 692,56 euros.

HORS BILAN

Au 31 décembre 2023, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 7 141 608 milliers d'euros et sont composés de swaps de performance pour 2 721 674 milliers d'euros et de swaps de taux pour 4 419 935 milliers d'euros.

Le poste « Engagements des garanties reçues » correspond aux garanties accordées par Amundi Finance pour couvrir un risque de pertes sur les instruments de couverture des EMTN. Il s'élève à 7 463 019 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 3 871 402 milliers d'euros au 31 décembre 2022 soit une variation sur la période de +3 591 617 milliers d'euros. Cette variation s'explique par le lancement de nouvelles émissions en 2023, compensées partiellement par des rachats réguliers d'EMTN et des arrivées à échéance.

RISQUES

Amundi Finance Emissions est une société dont l'objet est d'emprunter et de lever des fonds, notamment via l'émission de valeurs mobilières de toute nature, et de conclure tout contrat y afférent. A cet effet Amundi Finance Emissions a mis en place un programme d'émission d'EMTN approuvé par l'AMF.

Amundi Finance Emissions est exposée à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence défavorable sur sa capacité à respecter ses engagements en vertu des titres émis dans le cadre du Programme.

Risque de crédit et de contrepartie

Amundi Finance Emissions est exposé aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats en cas de défaut du Garant.

Amundi Finance Emissions utilise le produit net de l'émission des EMTN pour les besoins du financement de son activité en général et pour la couverture de ses obligations en vertu des EMTN émis. Ainsi, elle utilise tout ou partie du produit de l'émission des EMTN pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). Au 31 décembre 2023, le montant nominal des titres en circulation s'élève à 7,466 milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation). La capacité d'Amundi Finance Emissions à satisfaire ses obligations relatives aux EMTN émis dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé.

Quoique Amundi Finance Emissions soit exposée au risque de défaut de réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture, il convient cependant de noter qu'elle est seulement exposée au risque de défaut du Garant, puisqu'en cas d'occurrence d'un événement de crédit ou d'une défaillance d'une contrepartie d'un Contrat de Couverture, le Garant ferait face à tout risque de cette nature pour le compte d'Amundi Finance Emissions. La survenance d'un tel événement pourrait générer une perte en résultat pour Amundi Finance Emissions.

Au 31 décembre 2023, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie s'élevait à 7,108 milliards d'euros pour un nominal de titres de 7,159 milliards d'euros.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'Amundi Finance Emissions.

Du fait de son activité principale, Amundi Finance Emissions est exposée aux risques de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Le risque d'erreur involontaire par une personne lors de la réalisation d'une tâche ne peut également pas être totalement exclu. Amundi Finance Emissions est exposée à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur Amundi Finance Emissions en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaine tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité d'Amundi Finance Emissions. Depuis sa création, Amundi Finance Emissions n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats.

Risques de non-conformité et juridiques

Les risques de non-conformité relatifs au non-respect des dispositions réglementaires et légales en France, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales, ou des normes déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les perspectives d'activité d'Amundi Finance Emissions.

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des fonds, Amundi Finance Emissions est exposée au risque de litiges avec les porteurs, à des procédures civiles ou pénales, ou à des mesures réglementaires. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité d'Amundi Finance Emissions à exercer son activité.

La survenance d'un tel risque pourrait générer une perte de valeur ou une atteinte à la réputation d'Amundi Finance Emissions. Amundi Finance Emissions n'a pas été exposée à un litige avec un porteur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives d'activité depuis sa création.

Au 31 décembre 2023, les montants des actifs pondérés par les risques opérationnels et risques connexes s'élevaient à 12,8 millions d'euros (4,6 millions d'euros au 30 juin 2023).

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques d'Amundi Finance Emissions s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux règlementations, contrats et autres engagements applicables,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs.
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité Bancaire Européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

 Une information systématique du Conseil d'administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs;

que les melderns significans,

 Une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne;

> AMUNDI FINANCE EMISSIONS RAPPORT ANNUEL - 31 DÉCEMBRE 2023

- Une couverture exhaustive des activités et des risques ;
- Une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- Un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Inspection.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne d'Amundi Finance Emissions.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Inspection. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, co-présidé par les Directeurs d'Amundi en charge des Divisions GSG (Gouvernance et Secrétariat général) et SFC (Stratégie, Finance et Contrôle), s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, des Risques, de la Conformité et de la Sécurité. Il est composé notamment du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité, du Directeur Juridique et du Directeur de l'Inspection d'Amundi. Il se réunit onze fois par an.

Le Comité est chargé de :

- Faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;
- Procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des performances, et s'assurer de l'adéquation du dispositif de contrôle interne pour correctement piloter les risques;
- Prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;

- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes

et externes;

- Décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi

que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des

fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle

interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par

l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle

interne, notamment aux procédures de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du

dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont

compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies

arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en

œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et

responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont

adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités

et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales

informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier

son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le

dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du

groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des

activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne Amundi Finance Emissions, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

- Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité

Le Groupe Amundi a renforcé son dispositif de connaissance des clients (« KYC »).

Le dispositif de lutte anti-corruption déployé dans l'ensemble du Groupe a fait l'objet d'une certification « ISO 37001 ».

Le dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été adapté comme suit :

- Une Charte de Déontologie boursière a été rédigée ;
- Une politique de restriction de détention de titres Amundi dans les portefeuilles gérés pour compte de tiers et pour compte propre a été mise en place ;
- La cartographie des conflits d'intérêts a été mise à jour.

- Dispositif de contrôle périodique

La démarche suivie par l'Inspection d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion ont été réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés.

- Plan de continuité d'activité (PCA)

Au cours de l'année 2023, des tests du dispositif PCA d'Amundi ont été menés :

• Le Plan de Secours Informatique (PSI) a été testé du 10 au 17 septembre 2023 en simulant la perte d'un datacenter.

 Le Plan de Repli Utilisateurs (PRU) a été testé le 1er juin 2023 pour les Salles de Repli Immédiat, les 24 mars et 10 novembre 2023 pour les tests de tenue de charge des connexions à distance.

2. <u>Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques</u> auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Amundi Finance Emissions est exposée aux risques décrits au chapitre « Risques » cidessus : risque de crédit et de contrepartie, risque lié à la règlementation, risques opérationnels, risques de non-conformité et juridiques.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, Amundi Finance Emissions est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Cependant, Amundi Finance Emissions ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité d'Amundi Finance Emissions repose sur :

- La définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par Amundi Finance Emissions;
- Une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- Une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par Amundi Finance Emissions.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques

de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités

de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le

financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées

par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-

blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de

la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité,

les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices

décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-

conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

d. <u>Dispositif de Sécurité Financière</u>

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est

encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des

diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de

résidence.

Le placement des notes émises par Amundi Finance Emissions est effectué par Amundi

Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients

directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et

contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière

de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système

informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement

exposées.

e. <u>Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable</u>

<u>et financière</u>; Rôle et responsabilités dans l'élaboration et le traitement

<u>de l'information comptable</u> et financière

Amundi Finance Emissions publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers d'Amundi Finance Emissions.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données d'Amundi Finance Emissions dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière d'Amundi assure la responsabilité de l'élaboration de l'information comptable et financière. En particulier, la Direction Financière :

- Etablit les états financiers consolidés selon les normes comptables internationales (IFRS) et conformément aux règles et principes comptables communiqués et définis par le groupe Crédit Agricole;
- Etablit les états financiers sociaux de chacune de ses entités conformément aux normes comptables locales en vigueur ;
- Elabore les différents reportings réglementaires, prudentiels et fiscaux ;
- Produit les différentes informations de gestion nécessaires au pilotage de l'activité ;
- Assure la communication financière d'Amundi auprès des investisseurs.

f. Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement au Directeur Financier. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires, et des normes du groupe Crédit Agricole;
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière d'Amundi et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation;
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement d'Amundi sur l'information publiée;
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels. En particulier, les risques suivis par la Direction des Risques, et en particulier ceux liés aux engagements hors bilan, font l'objet d'un rapprochement avec la comptabilité afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'information et de la bonne évaluation dans les états financiers.

Le responsable du contrôle permanent comptable d'Amundi s'assure de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives, pour renforcer le dispositif de contrôle permanent comptable.

g. Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, le commissaire aux comptes met en œuvre les diligences qu'il juge appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels de la société Amundi Finance Emissions ;
- Examen limité des comptes semestriels de la société Amundi Finance Emissions.

Dans le cadre de sa mission légale, le commissaire aux comptes présente les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration d'Amundi Finance Emissions.

h. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Inspection du groupe Amundi assure le contrôle périodique d'Amundi Finance Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

i. <u>Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité</u>

Le plan de continuité d'activité (PCA) d'Amundi Finance Emissions est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- Un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- Un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose, pour les entités parisiennes, sur un site situé à 25 kilomètres de Paris comprenant 230 positions dédiées qui peuvent être étendues à 700 en cas de besoin et sur une plateforme de travail à distance permettant 1 000 connexions simultanées extensible à 2000; s'agissant de la négociation, un dispositif permet de reprendre l'activité sous 2 h en cas d'indisponibilité des locaux dédiés dans le cadre d'un plan de repli immédiat;
- Un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec une redondance des plateformes;
- Un contrôle du plan de continuité des prestataires ;
- Un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement mis à jour et testé annuellement.

Les scenarii de sinistre potentiel couverts sont :

 Indisponibilité d'environnement de travail local causée par l'inaccessibilité du site ou par la défaillance des installations techniques (panne électricité, perte

d'accès des moyens télécom...). Ce scénario intègre l'indisponibilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles lorsque ceux-ci sont regroupés ;

- Indisponibilité du personnel causée par une grève de transports publics, une épidémie, une crue, etc. Les solutions permettant de couvrir ce scénario doivent permettre à Amundi de maintenir la continuité de ses activités dès lors que 30 % de ses effectifs sont disponibles;
- Indisponibilité physique des systèmes d'information causée par la destruction physique de matériels du Datacenter ou des moyens d'accès réseau au Datacenter;
- Indisponibilité logique des systèmes d'information Datacenter causée par malveillance, erreur ou accident (attaque virale, intrusion, destruction accidentelle d'une baie de données ou un « bug » informatique altérant des bases de données);
- Indisponibilité massive des postes de travail causée, par exemple, par une attaque virale massive qui toucherait les postes de travail.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein d'Amundi Finance Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ciavant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de *reportings* réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu à l'article L. 441-14 du code de commerce) :

		D.441 I1 e de clôt u					Article D.441 I2°: Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
(en milliers d'euros)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												1
Nombre de factures concernées	0								0			
Montant total des factures concernées TTC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures excl	ues du A	\ relative	s à des d	dettes et	créance	s litigieu	ses ou n	on comp	otabilisé	es		
Nombre des factures exclus						0						0
Montant des factures exclues												
(C) Délais de pai	ement d	e référen	ce utilis	ées								
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												

EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA SITUATION DU 31 DECEMBRE 2023

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la situation du 31 décembre 2023.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Dans un contexte de taux élevés, l'activité d'émission d'EMTN devrait continuer à être active en France. Amundi Finance Emissions devrait donc continuer son activité d'émission de titres obligataires au cours de l'année 2024 à un rythme soutenu.

Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS à honorer ses obligations relatives aux titres émis dans le cadre de son programme. Ces facteurs sont décrits dans le prospectus de base des titres visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ils concernent principalement les risques de crédit et de contrepartie, Amundi Finance Emissions utilisant tout ou partie du produit des émissions de titres pour acquérir les actifs de couverture.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Amundi Finance Emissions ne détient pas de titre de filiales et participations.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Amundi Finance Emissions est détenu à 99,99% par Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi.

Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du Groupe Crédit Agricole.

Amundi Finance entre ainsi dans le périmètre de contrôle indirect de Crédit Agricole S.A.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, Amundi Finance Emissions et Amundi Finance ont convenu de la mise en place d'un franco de paiement sur les émissions en cours de commercialisation, cela se traduit par l'enregistrement d'une créance chez le véhicule vis-àvis du porteur des émissions pour la valeur nominale des EMTN émis, et ce pendant toute la période de commercialisation.

PRINCIPE DE COUVERTURE DES EMISSIONS

La composante optionnelle du coupon sur les émissions fait l'objet systématiquement d'une couverture soit par un actif de même nature, soit par un dérivé répliquant cette rémunération. Les instruments financiers à terme de taux ou de performance sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN. Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

En conséquence les instruments financiers à terme contractés par Amundi Finance Emissions sont comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées (règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux)).

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En Euros)

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2023 12	31/12/2022 12	31/12/2021 12	31/12/2020 12	31/12/2019 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE Capital social	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008
Nombre d'actions - ordinaires - à dividende prioritaire	139 063	139 063	139 063	139 063	139 063
Nombre maximum d'actions à créer - par conversion d'obligations - par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	23 137 875,11	4 231 451,91	2 877 796,29	2 883 675,41	3 070 030,92
Impôts sur les bénéfices Participation des salariés Dot. Amortissements et provisions	5 990 206,00	1 066 542,69	3 701 828,00	8 672,00	
Résultat net Résultat distribué	17 147 669,11	3 164 909,22	-824 031,71	2 875 003,41	3 070 030,92
RESULTAT PAR ACTION EN EUROS Résultat après impôt, participation,					

avant dot. amortissements, provisions Résultat après impôt, participation	123,31	22,76	-5,93	20,67	22,08
dot. amortissements et provisions Dividende attribué	123,31	22,76	-5,93	20,67	22,08
PERSONNEL Effectif moyen des salariés Masse salariale Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)					

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Article L. 22-10-10 du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, et en complément du rapport de gestion, nous vous soumettons le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise établi notamment à partir des éléments relatifs à la présentation de la gouvernance et des travaux du Conseil d'Administration menés en 2023.

Ce rapport a vocation à présenter les traits saillants de la gouvernance d'entreprise de la Société, qui s'articule autour du Conseil d'Administration de la société.

Seront également présentées les informations individuelles des membres du Conseil d'Administration, comprenant notamment la liste de l'ensemble de leurs mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice.

Rôle du Conseil d'Administration

Le rôle du Conseil est celui d'un Conseil d'Administration de Société anonyme de droit français : conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce, il « détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. [...] Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. »

Ainsi, au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration est composé de 4 administrateurs dont la composition à la clôture de l'exercice figure ci-après :

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Depuis le 27 juin 2013, Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS préside le Conseild'Administration de la Société.

Dans le cadre de ses missions légales, le Président du Conseil d'Administration :

- organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale;
- veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- arrête les ordres du jour du Conseil et veille à ce que l'information fournie aux administrateurs leur permette de se prononcer de manière éclairée ;
- encourage et promeut le dialogue au sein du Conseil;
- veille à la clarté des décisions prises par le Conseil.

Directeur Général et Administrateur

En application de l'article 14 des Statuts, la Société est dirigée par un Directeur Général dont les fonctions sont dissociées de la présidence du Conseil.

Le Directeur Général, Monsieur Issiaka BÉRÉTÉ est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Administrateurs

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et à la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux de la société. Il est attentif à la diversité d'expériences de ses membres et à la représentativité équilibrée des genres, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise.

Chaque administrateur dont la durée des fonctions est de trois années (article 11 des statuts), est doté de compétences qui lui sont propres au sein du Conseil d'Administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions. Ainsi, chaque administrateur sélectionné contribue individuellement à construire une compétence collégiale diversifiée et équilibrée du Conseil.

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Jean-Philippe BIANQUIS Président du Conseil	61	Française	Masculin	2	2013	2024
d'Administration	01	Trançaise	Widscallii		2013	2024

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Issiaka BÉRÉTÉ

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Issiaka BÉRÉTÉ Directeur Général et Administrateur	66	Française	Masculin	2	2018	2024

Administrateurs

Madame Nadine FEDON Monsieur Frédéric FOUQUET

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Frédéric FOUQUET Administrateur	51	Française	Masculin	2	2013	2024
Nadine FEDON Administrateur	64	Française	Féminin	5	2013	2024

Commissaire aux Comptes

Cabinet MAZARS représenté par Monsieur Jean LATORZEFF

Activités du Conseil d'Administration au cours de l'année 2023

Au cours de l'exercice :

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

En 2023, votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois à son siège social au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

- 1) Conseil d'Administration d'arrêté des comptes au 31 décembre 2022 du 15 mars 2023
- 2) Conseil d'Administration, comptes semestriels au 30 juin 2023 du 27 juillet 2023

1) Conseil d'Administration du 15 mars 2023

- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 et arrêté des comptes de l'exercice
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Conseil d'Administration du 27 juillet 2023

- Rapport d'activité, examen et arrêté des Comptes Semestriels de la Société au 30 juin 2023
- Outre l'arrêté des comptes annuels, le Conseil d'Administration a examiné les comptes semestriels de l'exercice. Le commissaire aux comptes a exposé les conclusions de leurs travaux.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 15 mars 2024

- Démission du Directeur Général et Administrateur : Monsieur Issiaka BÉRÉTÉ
- Démission d'une Administratrice : Madame Nadine FEDON
- Nomination d'une Directrice Générale : Madame Sylvie DEHOVE
- Cooptation de deux Administrateurs : Madame Sylvie DEHOVE et Monsieur Aurelien HARFF
- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 et arrêté des comptes de l'exercice.
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

La politique de diversité applicable à l'organe de direction, y compris dans ses fonctions de surveillance de la société, s'appuie sur celle établie par le Conseil d'Administration de sa maison mère Amundi.

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et à la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux d'Amundi. Il est attentif à la diversité d'expériences de ses membres et à la représentativité équilibrée des genres, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise.

Comités

Le Conseil d'Administration de la société Amundi Finance Emissions n'a pas mis en place de Comités.

Néanmoins, conformément à l'Article 13 des statuts de la société, « le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité ».

Le Conseil d'Administration a fait le choix de déléguer au Comité des risques faitiers du Conseil d'Administration d'Amundi les missions nécessaires à la surveillance des risques propres au métier de la société.

Dans ce cadre, les risques inhérents à la société Amundi Finance Emissions sont présentés à la section « Risques » du rapport de gestion.

Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations par le Conseil d'Administration.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

Code de gouvernement d'entreprise

A titre d'information, compte tenu de son activité spécifique Amundi Finance Emissions ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Néant.

Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent à l'article 17 des statuts de la Société.

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Rémunération des mandataires sociaux

Cette rubrique ne s'applique pas à la société Amundi Finance Emissions.

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Jean-Philippe BIANQUIS

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	

^(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Issiaka BERETE

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	

^(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Nadine FEDON

Société	Fonction	Représenté
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH	Directeur Général et Administrateur	
CA PUBLIC SECTOR SCF	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT - CRH	Administrateur	CREDIT AGRICOLE SA
EUROPEAN DATA WAREHOUSE	Administrateur et Membre du Conseil de Surveillance	CREDIT AGRICOLE SA

^(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Frédéric FOUQUET

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	

^(*) Mandat échu au cours de cet exercice

02

Rapports du Commissaire aux Comptes

mazars

Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex

Amundi Finance Emissions

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Amundi Finance Emissions

Société anonyme

RCS: 529 236 085 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Amundi Finance Emissions,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi Finance Emissions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels résentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

RAPPORT ANNUEL - 31 DÉCEMBRE 2023

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Amundi Finance Emissions par l'assemblée générale du 17 mai 2022.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la deuxième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne

que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 19 mars 2024

Le commissaire aux comptes

Mazars

Jean Latorzeff

Associé

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

91-93 Boulevard Pasteur 75015 PARIS

Etats financiers au 31 décembre 2023 en milliers d'euros

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net.	Net,
Capital souscrit non appelé	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
TOTAL I IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes immobilisations Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes			1	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33 979		33 979	14 431
Participations par mise en équivalence	33 37 3		33979	14 431
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	33 979		33 979	14 431
Autres immobilisations financières	333/3		33 37 3	14 451
TOTALII	33 979		33 979	14 431
STOCKS ET EN-COURS	33373		33 37 3	14 451
Matières premières, approvisionnemts				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes				
CREANCES	127 560		127 560	11 387
Créances clients & cptes rattachés				1100/
Autres créances	127 560		127 560	11 387
Capital souscrit et appelé, non versé			-2. 555	1100,
DIVERS	7 513 396	1 761	7 5 1 1 6 3 5	3 879 050
Valeurs mobilières de placement ==> dont actions propres :	2 421 950	1 761	2 420 190	3 022 764
Disponibilités	5 091 446		5 091 446	856 287
COMPTES DE REGULARISATION				525 207
Charges constatées d'avance				
TOTAL III	7 640 956	1 761	7 639 196	3 890 437
Frais émission d'emprunts à étaler				0.050 137
Primes remboursement des obligations V				
Ecarts de conversion actif VI				
TOTAL GENERAL (I à VI)	7 674 936	1 761	7 673 175	3 904 868

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)

Rubriques		31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	Dont versé : 2 225	2 225	2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Ecarts de réévaluation ==> dont écart d'équivalence :	EK 0		
Réserve légale	·	223	22
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	Dont rés. prov. Cours 0		
Autres réserves =>dont achat d'œuvres orig. ;	EJ 0		
Report à nouveau		13 849	10 68
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			3 16
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION	1	17 148	3 10
Subventions d'investissements		1, 140	
Provisions réglementées			
	TOTALI	33 445	16 29
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL III		
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires		7 580 525	3 873 41
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2=	1 100	1 80
Emprunts, dettes fin. divers ==> dont emp. Participatifs:	EI 0		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	·		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 018	5 43
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		51 086	7 92
COMPTES DE REGULARISATION			. 32
Produits constatés d'avance			
	TOTAL IV	7 639 730	3 888 57
Ecarts de conversion passif	V		
	TOTAL GENERAL (làV)	7 673 175	3 904 86

	31/12/2023	31/12/2022
Resultat de l'exercice en centimes d'euros	17 147 669,11	3 164 909,22
Total du bilan en centimes d'euros	7 673 174 863,56	3 904 868 403,75

HORS BILAN (en milliers d'euros)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Swaps actions données	2 721 674	2 706 344
Swaps actions réçus		
TOTAL DES SWAPS TAUX	2 721 674	2 706 344
Swaps de taux données	4 087 686	366 992
Swaps de taux reçus	332 249	410 338
TOTAL DES SWAPS TAUX	4 419 935	777 330
Avals cautions et garanties données		
Avals cautions et garanties recues		
TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES		
Garanties données d'Etablissements de Credit		
Garanties recues d'Etablissements de Credit	7 463 019	3 871 402
TOTAL DES GARANTIES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7 463 019	3 871 402
Engagement de financement données		
Engagement de financement recus		
TOTAL DES ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production - biens				
vendue -services				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de	douane)			
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			25 510	20 144
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations :	-dotations aux a	mortissements		
	-dotations aux p	rovisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges		100		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			25 510	20 144
1. RESULTAT D'EXPLOITATION OPERATIONS EN COMMUN		1-11	-25 509	-20 144
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré		(1)		
PRODUITS FINANCIERS		IV		
Produits financiers de participations				
Produits manciers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis	_			
Autres interêts et produits assimilés	e		540.763	04 247
Reprises sur provisions et transferts de charges			518 762	81 347
Différences positives de change			1 780	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			6.036	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	6 936 527 478	6 022 87 368
Dotations financières aux amortissements et provisions		v	327 478	3 218
Interêts et charges assimilées			478 421	59 658
Différences négatives de change			4/8421	39 038
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			89	117
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	478 831	62 993
2. RESULTAT FINANCIER		V - VI	48 647	24 375
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		- II + III - IV + V - VI	23 138	4 2 3 1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			23 130	7231
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		VII		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		VIII		
I. RESULTAT EXCEPTIONNEL		VII-VIII		1 1 1 1 1
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		IX		
mpôts sur les bénéfices		x	5 990	1067
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			527 478	87 368
			327 778	87 300
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		2 1	510 331	84 204

ANNEXES

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Evènements significatifs relatifs à l'exercice 2023

Il y'a pas eu d'évènements significatifs en 2023, néanmoins, l'activité d'émissions de titres obligataires s'est poursuivie avec 4 810 145 milliers d'euros de nominal émis en 2023 contre 350 598 milliers d'euros en 2022.

La variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 33 444 575,73 euros au 31 décembre 2023 contre 16 296 906,62 euros au 31 décembre 2022.

L'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2023 a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022 de 3 164 909,22 euros en report à nouveau pour la totalité pour le porter à 13 849 204,17 euros.

Le résultat de l'exercice 2023 ressort bénéficiaire de 17 147 669,11 euros.

2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la situation du 31 décembre 2023.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2023 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

Principes généraux

La présentation des états financiers d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-03 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables relatif au Plan Comptable Général, ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, Amundi Finance Emissions et Amundi Finance ont convenu de la mise en place d'un franco de paiement sur les émissions en cours de commercialisation, cela se traduit par l'enregistrement d'une créance chez le véhicule vis-à-vis du porteur des émissions pour la valeur nominale des EMTN émis, et ce pendant toute la période de commercialisation.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique.

Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti.

A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les Assemblées Générales Ordinaires.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de dépréciation enregistrée en déduction de cet encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dite du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie du compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les dépôts à terme auprès d'entités du Groupe Crédit Agricole :

Les dépôts à terme s'enregistrent au bilan pour leur valeur nominale et les créances rattachées sont évaluées selon la méthode dite prorata temporis.

Ils figurent au bilan, intérêts courus inclus, dans le poste disponibilités et composent, en plus des valeurs mobilières de placement, les actifs de couverture des EMTN émis.

Les dépôts à terme s'élèvent à 5 084 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Instruments Financiers à terme

Les IFT (Instruments Financiers à Terme de taux ou de performance) sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN.

Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

Les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux) et par sa note de présentation. Ces nouveaux principes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et ce de manière rétrospective.

Dans la mesure où les instruments financiers à terme contractés par AMUNDI FINANCE EMISSIONS sont déjà comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées, l'application de l'ANC 2015-05 n'a pas d'impact sur les comptes AMUNDI FINANCE EMISSIONS.

Charges et Produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices.

Intégration fiscale

AMUNDI FINANCE EMISSIONS est depuis le 1er janvier 2011 dans le groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI.

AMUNDI FINANCE EMISSIONS a donc signé avec AMUNDI une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, AMUNDI FINANCE EMISSIONS constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

Régime des sociétés mères

AMUNDI FINANCE EMISSIONS fait partie de l'ensemble consolidé du groupe AMUNDI.

Composition du capital social

Le capital de AMUNDI FINANCE EMISSIONS est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

(Tableau 1 - Immobilisations)

Un prêt à terme de 33 700 milliers d'euros, à échéance avril 2025, a été octroyé à la centrale de trésorerie du groupe AMUNDI.

Au 31 décembre 2023 les intérêts courus non échus sur ce prêt sont de 279 milliers d'euros.

Amortissements

Il n'y a pas d'amortissement 31 décembre 2023.

Provisions

(Tableau 2 - Provisions)

Une provision pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement de 1 761 milliers d'euros est constatée au 31 décembre 2023.

Emprunts et dettes financières (Tableau 3 – Etats des échéances des créances et des dettes).

Au 31 décembre 2023, le montant des emprunts obligataires s'élève à 7 580 525 milliers d'euros, intérêts courus inclus.

L'échéance des titres obligataires est comprise entre 2024 et 2032 et les charges d'intérêts courus sur ces emprunts obligataires s'élèvent à 114 259 milliers d'euros.

Les coupons reçus sur les OPCI étalés sur la durée de vie des émissions sont de 16 928 milliers d'euros.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits s'élèvent à 1 100 milliers d'euros (un emprunt court terme auprès de la centrale de trésorerie).

<u>Charges à payer</u> (Tableau 4 – Détail des charges à payer et autres passifs)

La rubrique est composée du poste factures non parvenues pour 7 018 milliers d'euros, de charges à payer concernant les engagements sur les swaps pour 45 097 milliers d'euros et de la dette d'impôt sur les sociétés due à AMUNDI SA, tête du groupe d'intégration fiscale, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale pour 5 990 milliers d'euros.

<u>Produits à recevoir</u> (Tableau 5 – Détail des produits à recevoir et autres actifs)

La rubrique est composée de créances sur cessions de valeurs mobilières de placement pour 26 677 milliers d'euros, de créances liées au financement différé des émissions en cours de commercialisation pour 2 milliers d'euros, des intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 97 982 milliers d'euros et des produits à recevoir sur appel en garantie des obligations détenues pour 1 761 milliers d'euros. Le poste des autres actifs correspond au total des acomptes versés à AMUNDI SA, tête du groupe d'intégration fiscale, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale pour 1 139 milliers d'euros.

Avals, cautions et garanties

Les engagements de garanties reçues d'AMUNDI FINANCE (le garant) sont les sommes dues par l'émetteur AMUNDI FINANCE EMISSIONS, en principal et intérêts en vertu de toutes souches de titres, en cas de déficit des flux financiers des instruments de couverture ou du produit issu de leur réalisation.

Les nominaux de ces éléments sont comptabilisés en hors bilan et sont détaillés dans l'annexe.

Capitaux propres

(Tableau 6 – Variations des capitaux propres)

Tableau de financement

(Tableau 7 - Tableau de financement)

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société

(Tableau 8 – Identité des sociétés mères)

L'identité des sociétés mères est présentée en annexes.

Tableau des opérations effectuées avec les entreprises liées

(Tableau 9– Operations effectuées avec les entreprises liées)

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont les instruments de couvertures des émissions de titres obligataires.

Elles sont composées d'investissements dans deux OPCI (Immanens et Immo Emission) pour 303 688 milliers d'euros et de placement en obligations (Crédit Agricole) pour 2 105 107 milliers d'euros.

Les intérêts courus sur ces obligations s'élèvent à 13 155 milliers d'euros.

Honoraires CAC

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au niveau d'AMUNDI.

En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe AMUNDI.

5. AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie reçue pour un montant de 7 463 019 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par AMUNDI Finance sur les actifs de couverture.
- Swaps de taux (échange de taux variable contre taux fixe) pour un notionnel de 4 419 935 milliers euros,
- Swaps de performance de l'activité index de performance pour un notionnel de 2 721 674 milliers d'euros.

CADREA - IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations par réévaluation au cours de l'exercice	Augmentations acquisitions, créations apports, virements
Frais établissement et de développement	TOTAL I			
Autres postes immobilissations incorporelles Terrains	TOTAL II			
	- sur sol propre		A 1 2 3 7 1 1 1 1 1	A CONTRACTOR
Constructions	- sur sol d'autrui - installations générales			1 Sept. 1
Installations techniques, matériels et	standtions generales		ST	
outillages industriels				100
	-installations générales,			
	agencements, aménagements			
Autres immobilisations	- matériel de transport			
corporelles	-matériel de bureau et			100 50 50
corporeires	informatique, mobilier			
	- emballages récupérables et			- 1
	divers			
Immobilis ations corporelles en cours				N
Avances et acomptes				
	TOTAL III			
Participations évaluées par mise en équivalenc	e			
Autres participations				
Autres titres immobilisés			KUT TO THE REAL PROPERTY OF THE PARTY OF THE	
Prêts et autres immobilisations financières		14 431		33 97
	TOTAL IV	14 431		33 97
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	14 431		33 97

CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cession, mise HS, mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL	The state of			
Autres postes immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions	- sur sol propre - sur sol d'autrui - installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et					
outillages industriels		A Section 1			
Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et a comptes	-installations générales, agencements, aménagements - ma tériel de transport - matériel de bureau et informatique, mobilier - emballages récupérables et divers				
	TOTAL II	100			
Participations par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations	TO FALL		14 431	33 979	
inancières				33 979	
	TOTAL CENTRAL (1. II. III. III.		14 431	33 979	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		14 431	33 979	

Ces immobilisations financières sont représentées par un prêt à terme auprès de la centrale de trésorerie d'AMUNDI qui a été souscrit au cours de la période.

Tableau 2 - PROVISIONS (en milliers d'euros)

31/12/2023

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATION S/DOTATIONS	DIMINUTIONS / REPRISES	Montant à la fin de l'exercice
Autres prov. pour dépréciation		3 220	321	1 780	1 761
Provisions pour dépréciations	TOTAL III	3 220	321	1 780	1 761
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 220	321	1780	1 761
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	3 220	321	1 780	1 761
Dépréciation des titres mis en équivale	nce à la clôture de l'exercice				

Tableau 3 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (en milliers d'euros)

31/12/2023

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts (1)		33 979	33 979	
Débiteurs divers (dont pension titres)		127 560	127 560	3 to 1 to 1
Charges constatées d'avance				
	TOTAUX	161 539	161 539	
(1) Montant :	- prêts accordés en cours d'exercice		66 200	
	- remboursements obtenus en cours d'exercice		46 900	

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires (1)		7 580 525	416 449	2 947 344	4 216 732
Emprunt, dettes établissement de crédit	- à 1 an maximum - à plus de 1 an	1 100	1 100		0.1
Fournisseurs, comptes rattachés		7 018	7 018		
Autres dettes		51 086	51 086		
	TOTAUX	7 639 729	475 653	2 947 344	4 216 732
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercic		4 810 1 45			
Emprunts remboursés au cours de l'exe	rcice	1 195 659			

Tableau 4 - DETAIL DES CHARGES A PAYER ET AUTRES PASSIFS (en milliers d'euros)	31/12/2023
--	------------

Charges à payer		Montant au 31/12/2023
40800000	Fourn fact. non parvenues	77
40800009	Fourn fact. non parvenues GL	6 941
46750100	MX_Créditeurs divers	6 023
46869999	charges à payer-swap	39 073
Situation à la cloture d	de l'exercice	52 115

Autres Passifs		Montant au 31/12/2023
45100500	Groupe - Dette IS Exercice	5 990
Situation à la cloture	de l'exercice	5 990

Tableau 5 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET AUTRES ACTIFS (en milliers d'euros) 31/12/2023

Produits à recevoir		Montant au 31/12/2023
46510000	Créances sur Cessions VMP	26 677
46710100	MX_Débiteurs divers	2
46870900	Pdt à recevoir_appel en garantie	1 761
46879999	Produits a recevoir / Swap	97 982
Situation à la cloture	de l'exercice	126 421

Autres Actifs		Montant au 31/12/2023
45100100	Groupe - Cpts courants acomptes IS	1 139
Situation à la cloture d	le l'exercice	1 139

Tableau 6 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros) 31/12/2023

En milliers d'euros	31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Mouvement de la période	31/12/2023
Capital social	2 2 2 2 5			2 225
Réserve légale	223			223
Autres réserves				
Report à nouveau	10684	3 165		13 849
Résultat de l'exercice	3 165	-3 165	17 148	17 148
Distribution de dividendes				

TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 297	17 148	33 445
------------------------	--------	--------	--------

Tableau 7 - TABLEAU DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)

31/12/2023

Emplois	31/12/2023	31/12/2022	Ressources	31/12/2023	31/12/2022
Distributions mises en paiement			Capacité d'autofinancement		
en cours d'exercice			de l'exercice	15 689	6 384
Acquisitions élmts actifimmob.			Cessions élmts actifimmobilisé		
- Immobilisations incorporelles			- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles			- Immobilisations corporelles		
- Immobilisations financières	19 548	965 031	- Immobilisations financières		995 700
Charges à répartir sur			Augmentation capitaux propres		
plusieurs exercices		The second second	- Capital ou apports	11 11 11 11	
Réduction capitaux propres			- Autres capitaux propres		
Rembourst dettes financières		2 254 011	Augmentation dettes financières	3 706 416	2 255 964
TOTAL EMPLOIS	19 548	3 219 042	TOTAL RESSOURCES	3 722 105	3 258 048
RESSOURCE NETTE	3 702 557	39 006	EM PLOI NET		

Variation du fonds de roulement net global	Be soins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)	Solde au 31/12/2022
VARIATIONS EXPLOITATION				
Variations des actifs d'exploitation				
- Stocks et en-cours			V 14.7	12.50
- Avances et acomptes versés sur commandes				
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances				
Variations des dettes d'exploitation				
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 × 11 1	
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes		1582	1 582	364
TOTAUX EXPLOITATION		1 582	1 582	364

A VARIATION NETTE EXPLOITATION			1 582	364
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
Variations des autres débiteurs	116 174		-116 174	18 188
Variations des autres créditeurs		43 161	43 161	-15 334
TOTAUX HORS EXPLOITATION	116 174	43 161	-73 013	2 854
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION			-73 013	2 854

TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT		-71 431	3 218
VARIATIONS TRESORERIE			
Variations des disponibilités	3 631 126	-3 631 126	-42 224
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque			
TOTAUX TRESORERIE	3 631 126	-3 631 126	-42 224
C VARIATION NETTE TRESORERIE		-3 631 126	-42 224
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE		-3 702 557	-39 006

Tableau 8 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

31/12/2023

Dénomination sociale	N° Siren	Siège social	Forme	Montant du Capital	% détenu
CREDITAGRICOLE	784608416	12 place des etats-unis 92127 MONTROUGE CEDEX	SA	9 158 214	69,19%
AMUNDI	314222902	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS		511 619	100%

Les états consolidés des sociétés mères font partie intégrante de leur document de référence disponible :

- Pour Crédit Agricole sur le site internet : https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-finance
- Pour AMUNDI sur le site internet : http://legroupe.amundi.com

Tableau 9 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

31/12/2023

solde au 31/12/2023 solde au 31/12/2022

Créances	7 371 247	3 549 56
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	33 979	14 43
Valeurs mobilières de placement	2 118 262	2 667 45
Disponibilités	5 091 446	856 28
Autres créances	127 560	11 387

Dettes	81 147	23 345
Autres emprunts obligataires	21 960	8 261
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	1 100	1 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 999	5 359
Autres dettes	51 086	7 925

HORS BILAN	14 604 627	7 355 076
Garanties recues d'Etablissements de Credit	7 463 019	3 871 402
Swaps actions données	2 721 674	2 706 344
Swaps de taux données	4 087 686	366 992
Swaps de taux reçus	332 249	410 338

Amundi Finance Emissions

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2023

Amundi Finance Emissions

Société anonyme

RCS: 529 236 085 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Amundi Finance Emissions,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Paris-La Défense, le 19 mars 2024

Le commissaire aux comptes

Jean Latorzeff Associé 03

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Société Anonyme

Au capital de 2 225 008 euros

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris

529 236 085 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux

normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la

situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion présente

un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

de la Société, et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est

confrontée.

Paris, le 19 mars 2024

Madame Sylvie DEHOVE

Directrice Générale

MENTIONS LEGALES

AMUNDI FINANCE EMISSIONS 91-93, Boulevard Pasteur 75015 Paris Société Anonyme au capital de 2 225 008 euros 529 236 085 RCS Paris